



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDESSDIS.COM**

## **DECLARATION CNSIS DU 22 JANVIER 2020**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

Cette instance ne peut commencer sans évoquer la séance précédente, une séance non clairement encadrée par le règlement intérieur, au-delà du manque de transparence sur le déroulement de la séance puisque aucun participant ne savait ce que les autres faisaient ni même qui participaient à la séance.

Le courriel qui a clos la séance annonçait la fin de la CNSIS disait ceci:

“Je vous prie de trouver ci -dessous les résultats de ces votes:

**- Dossier n°1 : Projet de décret relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours:** le dossier a été approuvé par 15 votes "pour" et 2 votes "contre".

**- Dossier n°2 : Proposition de surcotisation au Centre national de la fonction publique territoriale au titre de l'année 2020 :** le dossier a été approuvé par 14 votes "pour", 2 votes "contre" et une abstention.”

Vu que cela ne satisfait pas les éléments standards d'une procédure dématérialisée.

Nous demandons donc à ce que le procès-verbal ne soit qu'un compte-rendu et que les décisions soient remises au vote, et que la situation ne se reproduise plus.

Pour souligner ce que nous proclamons ici sur cette instance, la séance de ce jour 2 textes devaient être présentés ici même le 11 décembre 2019, mais elle a laissé place à la séance que nous dénonçons ci-avant.

Les deux textes deux textes, traitant du recrutement des emplois de direction de sapeurs-pompiers n'ont pas été présentés.

Ils sont inscrits au CSFPT, cela laisse pour le moins perplexe sur le fonctionnement de cette instance et ce qui nous y réunit parfois.

Nous avons eu l'occasion de parler de nombreux dossiers d'actualité, nous laisserons le mouvement national qui continue son développement et soulignons la gravité des événements du 31 décembre et d'autres qui ont eu lieu depuis. Ils ont passé un cap et amené les agents à réagir très fortement sur ce seul motif, nous réaffirmons que rien ne remplacera les forces de l'ordre quand les sapeurs-pompiers en ont besoin pour assurer leur sécurité en intervention.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s merci de votre attention.